

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
25 février 2022 à 18h30

PRESENTS : MM., BOULANGER, CUBERTAFON, MERILLOU, DELAGE, POUQUET, COMBROUX, SOULIER, Mmes POLTORAK, FEURPRIER, PERETTI, PEYRAMAURE, GAY, MAILLER, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : F.ISASCA, G.FOREST

Désignation du secrétaire de séance : Yvette PEYRAMAURE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Approbation du compte de gestion 2021 / compte administratif 2021 / affectation du résultat

Madame POLTORAK préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.

La section d'exploitation présente un excédent de clôture de 3 040,52 € :

Résultat de l'exercice : excédent de 120,66 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 2 919,66 €

La section d'investissement présente un besoin de couverture de 10 672,85 € :

Résultat de l'exercice : déficit de 19 518,54 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 8 683,92 €

Excédent sur restes à réaliser de 161,77 €

- Affectation de 3 040,52 € à la section d'investissement

Le compte de gestion est conforme au compte administratif

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Vote du budget primitif 2021

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 103 634 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 72 089,08 €

Mise aux voix : adopté à l'unanimité

Fixation de la durée d'amortissement des travaux 2021

Vu les dépenses de grosses réparations réalisées à la section d'investissement en 2021 pour un montant de 8 900,77 € HT,

Considérant que la dépense de régulation de chauffage n'est pas amortie cette année car l'équipement n'est pas entièrement réalisé au 31/12.

Considérant que la durée de vie de ces investissements est estimée à 5 ans,

Il est donc proposé de fixer la durée d'amortissement à 5 ans à compter de l'exercice 2022.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

Souscription d'un prêt attente de subvention pour les travaux de régulation de chauffage du budget chaufferie bois

Il est nécessaire de conclure un prêt dans l'attente du versement de la subvention du Conseil Départemental accordée pour les travaux de régulation de chauffage sur le budget chaufferie bois,

- Organisme : Crédit Agricole
- Montant : 11 700 €
- Durée 36 mois
- Intérêts trimestriels
- Taux EURIBOR 3 MOIS
- Frais de dossier : 200 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

Renouvellement des contrats de fourniture de chaleur par la CHAUFFERIE BOIS

Considérant que les contrats de fourniture de chaleur par la chaufferie bois à l'EHPAD Les jardins de Plaisance, le Collège Plaisance, la Commune de Lanouaille, la Halle des sports, la Maison médicale, sont arrivés à échéance, Face à l'augmentation des coûts de fonctionnement du réseau de chaleur bois, il est nécessaire de fixer le prix de vente de manière à couvrir les frais fixes,

Il est proposé :

- De reconduire les contrats de fourniture de chaleur pour 3 ans
- D'augmenter le tarif CONSOMMATION de 42,48 € à 46 € le MWh

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. Renouvellement des lignes de trésorerie

Considérant que les lignes de trésorerie arrivent à terme,

Il est proposé de renouveler les lignes dans les mêmes conditions auprès du CREDIT AGRICOLE

Ligne de trésorerie pour le budget principal

- Montant 100 000 €
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
- Commission d'engagement 300 €

Ligne de trésorerie pour le budget Chaufferie bois

- Montant 20 000€
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
- Commission d'engagement 200 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

4. Demande de subvention d'équipement à la FFBB dans le cadre du Label INFRA 2024

Vu le projet d'aménagement de la Plaine des sports,

Considérant que le projet comprend la réalisation d'une aire multisports de 4 terrains de basketball 3x3,

Vu l'opportunité de cet équipement pour le développement de la pratique sportive du club local « Auvézère basket club » notamment,

Vu le montant prévisionnel des travaux soit 40 000 € HT,

Considérant que ce projet d'équipement est susceptible de remplir les critères d'attribution du Label INFRA FFBB 2024 et peut bénéficier d'une subvention fédérale à hauteur de 20 % soit 8 000 €.

Il est proposé de solliciter l'octroi du label et la subvention.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Demande de subvention à la CAF dans le cadre du programme d'aménagement de la Plaine des sports et de loisirs

Considérant que le projet s'inscrit notamment le cadre du développement des activités à destination des accueils de loisirs organisés par la Commune et la Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord,
Considérant que le site de loisirs est situé à proximité de l'accueil et accessible facilement à pied,
Considérant que le projet comprend des espaces de loisirs en accès libre à destination des familles, des accueils de loisirs, des assistantes maternelles :

- L'aire de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans
- Le pump-track : piste cyclable avec bosses et virages dont le but est d'évoluer sans pédaler, (vélo, draisienne, trottinette, roller). Cet équipement permet aux jeunes enfants de développer une affinité naturelle pour le vélo.
- Le skate-park : permet la pratique du skateboard mais également du BMX, de la trottinette et du roller.

Considérant que le montant de ces équipements de loisirs est évalué à 131 090 € HT,

Il est proposé de solliciter l'aide financière de la CAF de la Dordogne dans le cadre des actions de soutien aux accueils de loisirs de Lanouaille et de la Communauté de Communes ILAP à hauteur de 40 % soit 52 436 €.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

6. Souscription d'un contrat d'assurance MULTIRISQUES COLLECTIVITES

Vu la résiliation du contrat d'assurance multirisques bâtiments par le GAN avec effet au 31/03/2022,

Vu l'unique proposition reçue,

Il est proposé :

- De souscrire un contrat d'assurance multirisques collectivités avec GROUPAMA à compter du 01/04/2022 pour les risques : dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique pour une cotisation annuelle de 10 932 € TTC.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

7. Travaux d'éclairage public :

Renouvellement foyer 0069

Vu la demande présentée par le SDE,

Considérant que des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant le renouvellement du foyer 0069, L'ensemble de l'opération est estimé à 1 724,99 € TTC.

S'agissant de travaux « maintenance » la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 934.37 € HT.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Effacement BT « Le Pont » : le SDE prévoit l'enfouissement du réseau BT au lieu-dit Le Pont, il est proposé de demander l'effacement du réseau télécom en même temps.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Travaux de génie civil de Télécommunications – RUE DE LA DALEYRIE

Vu la nécessité de prévoir des travaux coordonnés ER-TELECOMMUNICATIONS en souterrain « Rue de la Daleyrie »

Considérant que l'opération représente un montant estimatif de 21 000 TTC entièrement à charge de la commune,

Il est proposé :

- De donner mandat au SDE24 pour faire réaliser les travaux pour le compte de la Commune,
- D'approuver le dossier qui est présenté.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 20h25.